



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) :

Dénomination : base securite civile de grenoble

Tel : 06 09 86 04 89

Fax :

Bénéficiaire :

base helicop securite civile

Demande d'autorisation de survol						
OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. matériels (Nb rot.)	Transp. personnes (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
instruction nouveau pilote et entraînement annuel des équipages	24 au 30/11/17	GRENOBLE	Massif de la Meije - Massif des Ecrins - refuges Pilatte - Soreiller - Promontoire - Temple Ecrins - Glacier Blanc			8 rotations

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires,
transferts entre sites ...) :

Description aéronef (type / couleur / immatriculation) :

Nom du pilote : BERJAT BRUNO

A

le,

Réponse du Directeur :

* Autorisation accordée - N° 636/2017

* Autorisation refusée - N°

Conditions particulières :

* Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le
siège) de tout report éventuel du survol autorisé

* Adresser impérativement sous huitaine la fiche
annexe portant l'autorisation, complétée avec le
Compte Rendu du survol. Passé ce délai le compte
rendu de survol sera considéré comme conforme à

À GAP , le : 22/11/2017

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Observations :

**Vol au-dessus de 2 800 m
Carte jointe**

A .GAP. , le : 23/11/17

Copie pour information secteurs Oisans/Valbonnais et Briançonnais/Vallouise

Zones sensibles par rapport au survol du 1er novembre à fin février dans le secteur de Briançonnais-Vallouise

